

Palestine : bio et solidaire

Par Zoé et Ferdinand Beau, Graines & Cinéma

Publié le 14/12/2016

Les pays limitrophes se montrent très coopératifs, notamment l'organisation agricole *Union of Agricultural Work Commitees* (UAWC), créée en 1986 par des agronomes palestiniens.

Les combats de l'UAWC sont multiples : lutte contre la confiscation des terres [1], plaidoyer international, lutte contre la vulnérabilité paysanne et pour l'accès au marché, redécouverte et préservation du patrimoine et surtout l'objectif de reconquérir la souveraineté alimentaire. En 2003, l'UAWC met en place une banque de semences dans la ville d'Hébron (Cisjordanie). Celle-ci comprend une centaine de producteurs de semences sur le territoire qui préservent, selon des principes de culture adaptés à l'agriculture palestinienne (petites surfaces, petits moyens, main d'œuvre familiale) plus d'une centaine de variétés potagères et céréalières. Dès la fin des années 60, les compagnies israéliennes introduisent sur les marchés palestiniens des semences hybrides allant de pair avec engrais chimiques et produits phytosanitaires. Mais ces semences, non reproductibles, contraignent les paysans à les racheter chaque année, sont moins résistantes à la sécheresse et sont moins adaptées aux sols. À cause d'un accès à l'eau très réduit suite aux différents embargos que subissent les Palestiniens de Cisjordanie et suite aux entrées aléatoires sur le territoire des produits chimiques nécessaires pour ce type d'agriculture, les récoltes sont terriblement déprimantes.

Ironie du sort, c'est donc la politique de restrictions et de blocus du gouvernement d'Israël qui va contraindre nombre de paysans palestiniens à retourner à l'agriculture biologique. C'est ainsi que l'agriculture baladi - littéralement « de mon pays » - renaît sur les cendres de l'agriculture intensive de ces cinquante dernières années. À Gaza, le Hamas déclare même l'avoir adoptée comme base de son économie de résistance. Alertée sur la situation en Syrie, la banque de semences de Hébron a décidé d'aider les jardins en fournissant des semences et des documents en arabe sur l'importance de la souveraineté alimentaire ainsi que de multiples recettes baladies (locales et naturelles) contre les ravageurs.

[1] Dès 1948, l'État israélien s'appuie sur le code ottoman que les mandataires britanniques n'ont pas révoqué. Toute terre « non cultivée » tombe ainsi automatiquement dans le domaine foncier de l'État dès lors que l'absence de son propriétaire légal est constatée. En 1967, cette loi des absents est étendue aux territoires palestiniens occupés.